Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_06-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/06 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole – exercice 2024

Rapporteur : M. Jean-Pierre CATHEBRAS

1. Aspects juridiques

VU l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales et son décret d'application n° 2007-675 du 2 mai 2007 ;

VU l'avis favorable du 22 septembre 202 émis par le conseil communautaire de Nîmes Métropole à la suite de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau, d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT que les communes adhérentes à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole doivent présenter en conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement après son approbation en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

CONSIDERANT que la CCSPL dans sa séance du 4 septembre 2025 a approuvé le rapport ;

CONSIDERANT la réception du rapport annuel à la mairie de Marguerittes le 10 octobre 2025 ;

2. Eléments de contexte

Depuis le 1er janvier 2002, Nîmes Métropole exerce la compétence "eau potable" et la compétence "assainissement" depuis le 1er janvier 2005.

Chaque année, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif est élaboré puis présenté devant la CCSPL dans les 9 mois après la clôture de l'exercice.

Publié le : 24/12/2025 12:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_06-DE

Il est à noter que les principaux points à relever pour la commune de Marguerittes sont :

- Service de l'eau potable
 - 3 932 abonnés, + 32 abonnés par rapport à 2023 ;
 - 60,20 km de réseau ;
 - volume consommé comptabilisé : 104 m³/abonné (+ 1 m³ par rapport à 2023) contre 147 m³/abonné en moyenne sur Nîmes métropole ;
 - tarif unifié fixé par l'agglomération en 2024 : 2€ TTC/m³ (inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 2,32€ TTC/m³) ;
 - prix global de l'eau (eau + assainissement) : 3,8€ TTC/m³ (inférieur de 17% à la moyenne nationale, celle-ci étant à 4,69€ TTC m³) ;
 - rendement du réseau de distribution :
 - rendement cible Grenelle II à l'échelle de Nîmes Métropole : 70,19%,
 - rendement constaté pour l'ensemble des communes : 74%.

- Service assainissement collectif
 - 3 826 abonnés (+ 33 abonnés par rapport à 2023) ;
 - 54,10 km de réseau ;
 - station d'épuration d'une capacité de 15 000 équivalents/habitant ;
 - tarif unifié en vigueur au 1er janvier 2024 : 1,89€ TTC/m³ (inférieur de 20% à la moyenne nationale, celle-ci étant de 2,37€ TTC/m³).

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : **prend** acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'exercice 2024.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à mettre à la disposition du public le rapport annuel conformément à la réglementation.

5. Annexe

Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif – Exercice 2024

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/12/2025 12:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982